

Tribunal de la concurrence—Loi

● (1520)

Je pense pouvoir affirmer, même si cette question n'a pas été débattue tellement en public par les intéressés, qu'environ 90 p. 100 des hommes et des femmes d'affaires canadiens reconnaîtraient en privé qu'ils s'inquiètent de la concentration croissante du pouvoir économique et financier au Canada. Je pense que si on leur posait la question, ils reconnaîtraient qu'ils sont troublés de voir que de plus en plus de biens sont concentrés entre les mains de groupes de plus en plus restreints.

Certains hommes d'affaires ont eu le courage d'exprimer leur point de vue. Je me reporte à un article de Peter Newman publié récemment dans la revue *Macleans*. Dans une interview accordée à M. Newman, Bernard Ghert de Cadillac-Fairview, affirmait:

Quand quelqu'un est à la fois créancier et actionnaire dans une entreprise, il y a un conflit d'intérêts évident.

Je regrette d'avoir à dire que le gouvernement a fermé les yeux sur l'escalade de la concentration que les sociétés poursuivent avec une activité fébrile, et je ne pense pas que ce soit bon pour le pays. J'ai la conviction que l'avantage des sociétés au capital largement réparti entre des milliers d'actionnaires donne aux Canadiens une participation à l'avenir du pays par le moyen de ces actions. Je pense que cela donne aux gens un enjeu, que cela se fasse par le biais des caisses de retraite ou par des placements individuels dans l'avenir du Canada. Au fur et à mesure que cette concentration va réduire ces possibilités d'investissement, les Canadiens seront de moins en moins nombreux à trouver de véritables moyens d'investir dans leur pays par le biais d'entreprises privées.

Je tiens à ajouter également que si l'entreprise grossit sans cesse sous forme de société à responsabilité limitée, le public a de moins en moins de possibilités d'examiner les affaires de ces domaines qui ont de plus en plus d'emprise sur la vie du Canadien moyen.

Je crois également que, pour ce qui est des pouvoirs, une trop grande concentration du pouvoir économique ouvre la porte aux abus, à la recherche du pouvoir politique. Je pense que la Chambre devrait s'occuper de cette question. Je pense que la Chambre voudra également se pencher sur certains amendements que nous avons l'intention de présenter pour voir s'il existe une façon de contrôler cette vogue, cette vague d'acquisitions.

[Français]

Il existe un autre phénomène, la concentration du pouvoir économique qui se trouve dans un petit nombre de grandes villes au Canada, et je crois et je soumets à la Chambre que c'est au détriment des autres régions du Canada. Cette concentration aura des répercussions sur les politiques de développement régional, et la gestion de ces grandes corporations sera de plus en plus éloignée des petites localités du pays.

Il y a certains effets immédiats d'une diminution de la concurrence. Sans concurrence, la pression à la baisse sur les prix diminue. Sans concurrence, il n'y a pas la même initiative pour assurer la qualité des produits. Sans concurrence, il y a un

choix plus restreint pour les consommateurs. Sans concurrence, il y a réduction des possibilités d'information. Sans concurrence, il y a réduction des pouvoirs des consommateurs au profit des entreprises. Et les consommateurs du Canada y perdent.

[Traduction]

Plus les entreprises seront concentrées, moins les consommateurs auront de choix. Autrefois, il existait au Canada des centaines de produits dans les divers secteurs. Mais l'éventail de nos possibilités ne cesse de se rétrécir. Le nombre de marques de commerce est à la baisse. La diversité est maintenant limitée pour les consommateurs. Pour les petites entreprises, la survie est une lutte de tous les instants. Les grosses sociétés résistent de moins en moins à leurs instincts de prédateur et, par la fixation des prix et autres pratiques restrictives, finissent par avoir raison des petites entreprises indépendantes.

Nous sommes d'avis, monsieur le Président, qu'il faut aborder cette question en faisant la part des choses. Nombre d'études ont déjà été effectuées. Le Conseil économique du Canada, l'Institut de recherche C.D. Howe et tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont examiné la situation. Il faut trouver un juste équilibre entre notre aptitude, en tant que Canadiens, à soutenir la concurrence internationale et la protection de nos petites entreprises et surtout de nos consommateurs.

J'ai eu l'honneur, lorsque M. Pearson était premier ministre, d'être le premier titulaire du portefeuille de la Consommation et des Corporations.

M. Orlikow: Pourquoi n'avez-vous pas présenté de projets de loi?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous en avons présenté beaucoup. Je dois dire à mon collègue de Winnipeg que, peu après la création du ministère, comme nous achevions de l'organiser et de le rendre opérationnel, notre parti s'est donné un nouveau chef qui m'a confié un autre portefeuille. S'il n'en avait pas été ainsi, j'aurais continué mon travail de défense des consommateurs et des quatre droits que je proposais. Il s'agissait du droit de choisir, du droit d'être informé, du droit de se plaindre et du droit à une réponse. Tels étaient les droits fondamentaux du consommateur à cette époque et je doute beaucoup que, aux termes de la loi proposée ou dans l'optique actuelle du gouvernement, ces droits soient toujours importants.

Quels ont été les effets de l'attitude de laissez-faire du gouvernement actuel en matière de concentration des sociétés? Ceux qui veulent s'emparer d'autres entreprises, des actifs d'autres sociétés ont le champ libre. Ceux qui désirent acquérir directement des actifs au lieu de bâtir patiemment une entreprise et de créer des emplois ont toute liberté.

Comme je l'ai déjà dit, je m'inquiète particulièrement de l'incidence de ce phénomène sur les petites entreprises. La majorité des nouveaux emplois sont créés par les petites entreprises. Or, la plupart des employés des petites entreprises sont des femmes. La plupart des jeunes qui trouvent des débouchés entrent au service d'une petite entreprise ou créent la leur.